



Communiqué de presse

Mardi 14 décembre 2021

Budget 2022 : investir et préparer les JOP 2024

Les élus et élus parisiens ont adopté aujourd'hui le budget primitif pour 2022. Volontariste et ambitieux pour Paris, malgré le désengagement continu de l'État, ce budget traduit les grandes priorités d'Anne Hidalgo et de son équipe : l'accompagnement des plus fragiles, notamment en cette période de crise, l'accélération de la transition écologique, tout en préparant Paris à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte, encore incertain, de reprise de l'économie parisienne. Après avoir subi les conséquences de la crise Covid-19 dont le coût pour la Ville de Paris s'élève désormais à **1,2 milliard d'euros**, la stratégie budgétaire repose notamment sur une reprise des recettes de fonctionnement (+2,3 %), sans augmentation des impôts locaux, pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiennes et Parisiens.

Par ailleurs, le sérieux et l'ambition de la stratégie budgétaire la Ville de Paris a été soulignée par l'agence de notation Standard & Poor's qui lui a attribué la meilleure note possible pour une collectivité.

Pour Anne Hidalgo, Maire de Paris : « je me félicite de l'adoption de ce budget 2022. Notre majorité a su se rassembler autour d'un budget sérieux, responsable et ambitieux, à la hauteur de l'enjeu et des investissements nécessaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces Jeux vont contribuer à une accélération des politiques publiques, et ainsi améliorer la vie des parisiens tout en accompagnant la transition écologique ».

De nouveaux aménagements pour transformer Paris à l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

De grands projets d'aménagement ainsi que de nouveaux équipements sont prévus, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de leur héritage.

La Ville de Paris s'est engagée à plusieurs grands projets dont les études et travaux seront lancées cette année : le réaménagement de la Porte de la Chapelle, avec 60 millions d'euros pour la création de l'Arena et de deux gymnases, la végétalisation et la piétonisation du site Tour Eiffel pour 37 millions d'euros ou encore la rénovation du quartier Python-Duvernois.

Le budget primitif 2022 permettra également de poursuivre la réhabilitation de piscines, telles que celles de Château-Landon (10e) et Pontoise (5e), et d'en créer de nouvelles dans les 18e et 13e arrondissements.

Pour mettre en œuvre le Plan Vélo, un investissement à hauteur de 250 millions d'euros, la Ville poursuit la pérennisation de ses pistes cyclables pour faire de Paris une ville 100% cyclable d'ici 2026.

La Ville de Paris continuera de développer la végétalisation des grands axes de voirie tout en renforçant la place et la sécurité de tous les piétons. Cela passe notamment par l'élargissement des trottoirs, ou encore le déploiement des rues aux écoles et des rues aux enfants.

Accompagner les plus fragiles

Dans le contexte sanitaire que nous traversons, il est impératif de gagner en anticipation, réactivité et efficacité. En conséquence, la Ville de Paris crée la **Direction de la Santé Publique**. Cette nouvelle entité forte de 1 350 agents portera l'action de la Ville en faveur d'une politique de santé publique et environnementale ambitieuse.

Depuis mars 2020, la Ville de Paris a enregistré une augmentation de 10 % de bénéficiaires mensuels du RSA, **394 millions d'euros** sont prévus au titre du RSA. Les actions d'accompagnement au retour à l'emploi des personnes en difficulté sont renforcées dans ce budget.

Favoriser un accès au logement pour toutes et tous

Depuis 2001, la Ville de Paris a produit plus de 115 000 logements sociaux, un record en Europe. Pour poursuivre sur cette voie, la Ville investira massivement en 2022 pour atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux d'ici à 2025 ; ainsi, 473 M€ seront consacrés au logement social, dont **148 millions d'euros** consacrés à l'acquisition foncière, tandis que 5 000 logements sociaux seront rénovés chaque année.

La territorialisation pour davantage de proximité

Pour renforcer la territorialisation de son action, la Ville de Paris a lancé son Pacte de proximité. Celui-ci engage des évolutions majeures pour renforcer les pouvoirs et les

moyens des Maires d'arrondissements, permettant un pilotage resserré de l'action municipale, de bénéficier de moyens dédiés ainsi que d'une meilleure réactivité sur les sujets de propreté, de tranquillité publique, ou encore d'embellissement des quartiers. À titre d'exemple, **12 millions d'euros** sont attribués aux arrondissements en matière de propreté pour renforcer les actions et augmenter la réactivité des interventions et leur ciblage. Enfin, un **fonds d'animation locale doté de 300 000 euros** permettra de subventionner des associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale.

Un désengagement de l'État

Le plan « France Relance », de l'État était présenté comme un soutien inédit en faveur des collectivités, qui assurent plus de 70 % de l'investissement public en France. Or, pour Paris, **le montant attribué est de 34 millions d'euros alors que la Ville a investi 1,5 milliard d'euros en 2021** : l'aide de l'État représente seulement 2 % de l'investissement.

Alors que l'épargne de la Ville de Paris est fortement affectée par la crise sanitaire, sans aucune compensation de l'État, les dépenses de péréquation continuent d'augmenter. En 2022, et pour le 3^{ème} exercice successif, Paris sera contributeur net au budget de l'État et reversera 140 millions d'euros de plus qu'elle ne reçoit de l'État. Et la dette sociale de l'État s'alourdit. En 2022, la Ville de Paris devra dépenser **près de 600 millions d'euros** au titre du versement des trois allocations individuelles de solidarité (RSA, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap). Or, les compensations perçues par la Ville sont de **459,9 millions d'euros, l'État est donc redevable à la Ville de Paris de 135,3 millions d'euros pour la seule année 2022**. En appliquant cette même méthodologie depuis 2014, il est estimé que la **dette sociale de l'État envers la Ville de Paris s'élève à 1,2 milliard d'euros**.

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr